

RCA: le gouvernement doit continuer ses efforts pour déployer son autorité sur tout le territoire, selon une Experte de l'ONU

BANGUI / GENEVE (13 février 2015) – Au terme d'une visite* de 13 jours dans le pays (3-15 février 2015), l'Experte indépendante des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Marie-Thérèse Keita Bocoum, a encouragé le gouvernement de transition à poursuivre ses efforts pour déployer son administration, la police et la gendarmerie, sur l'ensemble du territoire avec l'assistance de la communauté internationale.

« Je suis satisfaite que plusieurs initiatives positives aient été prises depuis ma dernière visite, y compris la tenue des consultations à la base qui donnent l'opportunité au peuple centrafricain de se prononcer sur les contours de leur société de demain », a déclaré Mme Keita Bocoum, qui est chargée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'évaluer et vérifier la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et de formuler des recommandations concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les domaines des droits de l'homme.

« Je tiens également à souligner les mesures adoptées pour lutter contre l'impunité, notamment les premières arrestations de personnes figurant parmi les principaux responsables présumés de crimes graves des droits de l'homme et l'adoption en Conseil des ministres de la loi sur la Cour pénale spéciale », a-t-elle ajouté.

Mme Keita Bocoum a néanmoins fait part de son inquiétude face à la situation sécuritaire. *« Je déplore que les groupes armés continuent à opérer sur une grande partie du territoire et à terroriser les populations civiles », a-t-elle déclaré.*

Lors de sa visite dans le pays, l'Experte s'est penchée sur cinq questions centrales à l'avènement d'une société centrafricaine basée sur le respect des droits de l'homme, l'égalité devant la loi et le respect de l'autorité de l'Etat: les droits des minorités, les droits des personnes déplacées, les violations graves des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité et la réconciliation. *« Je suis très préoccupée par le fait que la minorité musulmane ne peut toujours pas prendre pleinement part à la vie politique, économique et sociale de son pays, en raison de son assimilation avec le mouvement armé ex-Séléka mais aussi des effets d'une discrimination historique », a-t-elle déclaré.* Elle a aussi insisté sur le fait qu'un nombre non-négligeable de Chrétiens était aussi menacés dans des régions à majorité musulmane ou occupées par les ex- Séléka.

« J'encourage le Gouvernement centrafricain à poursuivre et même à redoubler d'efforts pour protéger les droits des minorités et promouvoir la cohésion

sociale et la réconciliation, avec le soutien de la communauté internationale », a suggéré l'Experte indépendante.

Concernant les personnes déplacées, l'Experte a rappelé aux autorités les principes de droit international que sont la liberté de mouvement, le libre choix de la résidence et le droit de retour. *« Ces principes doivent s'appliquer en toutes circonstances, y compris pour les déplacés de Yaloké, qui doivent pouvoir partir s'ils le souhaitent »*, a-t-elle indiqué.

L'Experte s'est déclarée très préoccupée par les rapports accablants portant sur des cas de personnes accusées de sorcellerie qui ont conduit à des actes de tortures et à des meurtres, particulièrement sur des vieillards et des enfants.

« Ces pratiques sont inadmissibles et contraires aux lois nationales et internationales. J'ai alerté les autorités sur ces pratiques et leur ai demandé d'arrêter les personnes responsables sans plus attendre, de dénoncer publiquement ces crimes odieux et d'entamer une campagne de sensibilisation pour décourager ces actes », a-t-elle ajouté.

L'Experte a salué les nombreuses initiatives centrafricaines et internationales en faveur de la réconciliation et a invité toutes les parties prenantes à continuer à se mobiliser pour appeler au calme et à la réconciliation.

Mme Keita Bocoum a salué les efforts pour lutter contre l'impunité. *« Je mets en garde tous ceux qui s'opposent à la paix: ils devront faire face à leurs responsabilités »*, a-t-elle déclaré.

L'Experte a conclu sa visite par un appel à la communauté internationale afin qu'elle redouble ses efforts pour renforcer la coopération technique et soutenir le déploiement et le fonctionnement de l'administration publique dans le territoire.

Au cours de sa visite, l'Experte s'est entretenue avec la Présidente, les ministres de la défense, de la justice, de la réconciliation, des affaires sociales et de l'action humanitaire, le Procureur de la République à Bangui, la Présidente du comité préparatoire du Forum de Bangui et le Directeur adjoint de la police nationale. Elle a aussi rencontré des représentants des groupes armés et des responsables religieux ainsi que des responsables et différentes composantes de la MINUSCA, la Coordinatrice humanitaire et les agences des Nations Unies, le corps diplomatique et la société civile.

Mme Keita Bocoum s'est déplacée à l'intérieur du pays, notamment à Berberati et Bambari, et dans l'enclave de personnes déplacées de Yaloké conjointement avec la Coordinatrice adjointe des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires et le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées.

L'Experte indépendante des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine fera une mise à jour orale de son rapport devant le Conseil des droits de l'homme le 24 mars prochain.

(*) Pour consulter la version complète du communiqué de fin de mission, prière de se rendre sur le lien suivant:

<http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15564&LangID=F>

FIN

Le mandat de l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine a été créé par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 27 septembre 2013. Avant d'être nommée, Marie-Thérèse Keita-Bocoum a occupé différents postes tant dans son pays qu'au sein de l'ONU. Elle a d'abord servi en tant que Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Burundi, puis en tant que Directrice de la division des droits de l'homme et Représentante du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme au Darfour et en Afrique de l'Ouest auprès de l'UNOWA. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/CountriesMandates/CF/Pages/IECentralAfricanRepublic.aspx>

Les Experts indépendants font partie de ce qui est désigné sous le nom des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, l'organe le plus important d'Experts indépendants du système des droits de l'homme de l'ONU, est le terme général appliqué aux mécanismes d'enquête et de suivi indépendants du Conseil qui s'adressent aux situations spécifiques des pays ou aux questions thématiques partout dans le monde. Les Experts des procédures spéciales travaillent à titre bénévole; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions à titre indépendant.

Page du HCDH sur le pays – République centrafricaine : <http://www.ohchr.org/FR/Countries/AfricaRegion/Pages/CFIndex.aspx>

*Pour des informations additionnelles et des **demandes des médias**, prière de contacter Julie Tétard (+ 41 78 784 8126 / +41 22 928 9301 / jtetard@ohchr.org) ou d'écrire à ie-car@ohchr.org*

*Pour les **demandes des médias** relatives à d'autres experts indépendants des Nations Unies: Xabier Celaya, Droits de l'homme de l'ONU – Unité média (+ 41 22 917 9383 / xcelaya@ohchr.org)*

ONU Droits de l'homme, suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook: <https://www.facebook.com/unitednationshumanrights>

Twitter: <http://twitter.com/UNrightswire>

Google+ [gplus.to/unitednationshumanrights](https://plus.google.com/unitednationshumanrights)

YouTube: <http://www.youtube.com/UNOHCHR>

Regardez l'Index universel des droits de l'homme : <http://uhri.ohchr.org/fr/>